



CSA SD de l'Aude,

8 septembre 2023

(Point sur la rentrée scolaire)

**de l'école au supérieur**

## COMPTE-RENDU DU SNALC

### Présents

DASEN11, Secrétaire Général, chef de division DOSPE, IEN ADASEN 1<sup>e</sup> degré, IEN ASH,  
OS : FSU/UNSA/FO/SNALC.

Déclarations liminaires : UNSA, FSU, FO, SNALC.

### Réactions de l'Administration :

Concernant les évaluations d'écoles, le DASEN rappelle comment elles vont se dérouler : d'abord une phase d'autoévaluation, puis une évaluation externe, rédaction et croisement des différents rapports, retour en Conseil d'école. L'année dernière 18 écoles s'étaient engagées dans cette démarche. Le DASEN indique qu'une **programmation sur 4 ans devra permettre à chaque école de savoir sur quelle année scolaire aura lieu l'évaluation**. (Cela représente environ 80 écoles par an.) Selon la loi, cette évaluation aura lieu tous les 5 ans, et elle doit s'articuler avec le projet d'école.

Il s'agit bien d'une démarche collaborative qui part vraiment du terrain, pas du tout une inspection d'école. Une première visio d'information auprès des directeurs d'écoles permettra d'apporter un outillage. Toutes les écoles embarquées auront 6h (hors animation pédagogique) consacrées à cette évaluation. Une visio flash est également prévue avant les vacances d'automne pour faire un point d'étape. **Le DASEN rappelle que l'évaluation d'écoles est obligatoire** et que sur le fond, s'interroger sur ses pratiques collectivement sans crainte, c'est positif.

Part fonctionnelle du Pacte : les enseignants ne sont pas obligés de s'engager dans le pacte, il n'y aurait aucune pression. Dans certaines équipes beaucoup de personnels se sont engagés, dans d'autres équipes pas du tout.

Pour les RCD, il s'agit de réactiver dans tous les établissements le protocole de remplacements. Il s'agit d'écrire au sein de chaque établissement, en Conseil Pédagogique, comment sont organisés les remplacements de courte durée. **Il n'est pas obligatoire de prendre une part de RCD pour prendre une autre part fonctionnelle du Pacte. Le principe est celui du volontariat.** La priorité est de diminuer la part de cours non remplacés.

Selon le DASEN, le pacte serait un moyen financier et non une contrainte pour les équipes. **Il est possible de modifier la quotité de missions en cours de route.**

### 1- Point sur la rentrée scolaire

Selon la DSDEN, la rentrée s'est bien passée, il n'y a pas eu de crise majeure. Il y a bien sûr des ajustements à faire. Les services ont bien noté qu'il faut avoir un point de vigilance concernant les élèves en situation de handicap. La capacité de remplacement a été confortée avec 4 postes supplémentaires et le renforcement des contractuels.

Les affectations d'élèves sont en constante évolution : elles augmentent chaque jour, et **pour l'Aude les effectifs sont au-dessus des prévisions**. Cela s'explique notamment par une grande mobilité liée à des situations familiales précaires ou des emplois saisonniers. Après discussion avec les OS, le DASEN indique **qu'un poste sera ouvert à titre provisoire à l'école primaire de Trausse et un autre à l'école maternelle de Gruissan**. Il faudra garder une vigilance pour l'école primaire Jeanne Miquel de Coursan pour la prochaine rentrée.

#### VOTE

Contre : 0 / Pour : 4 (dont le SNALC) / Abstention 6.

## **2- Questions diverses**

Assistants sociaux : tous les postes sont couverts sauf à Saint-Nazaire d'Aude (où il y a un système d'intervention à la demande).

PPMS : c'est le directeur d'école qui le met en œuvre. Nous sommes en attente d'une trame nationale. Ce sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la formation spécialisée, le 28 septembre.

#### Point Gestion des personnels :

Balance des emplois 1<sup>e</sup> degré : - 9,52 ETP (sous réserve du tableau national diffusé fin septembre)

3 stagiaires à 100% sont recrutés sur liste complémentaire.

42 contractuels ont été recrutés et 15 alternants en plus, soit 5 ETP.

Ineat : 12 / Exeat : 10

Toutes les classes étaient pourvues à la rentrée.

35 remplacements sur 171 étaient non affectés le 5 septembre.

1 démission de PES au 15/09.

5 demandes de rupture conventionnelle dont 4 ont été annulées, une validée. 3 démissions sèches.

#### ASH

M. Jacob est le nouveau IEN ASH pour l'Aude.

1850 notifications au 1<sup>e</sup> septembre (dont 112 arrivées en juillet-août n'étaient pas encore connues des services ASH). Il y a une forte proportion de notifications d'aide individualisée.

Pour l'Aude 462 ETP soit 705 AESH.

Il y aura 22 recrutements supplémentaires sur le département (Il ne s'agit pas de remplacements mais bien de créations de postes.)

26 démissions pendant l'été et ruptures conventionnelles (autour de 80 l'année dernière). Il n'y a eu aucun non renouvellement par les services de la DSDEN.

Les Coordonnateurs de PIAL sont tous pourvus. Il y a souvent une coordination interdegrés.

Le DASEN souligne des progrès dans la gestion des PIAL par rapport à rentrée dernière. Mais il faut continuer, mutualiser les bonnes pratiques...

Cette année on travaillera avec les coordonnateurs. Il y a une marge de progrès pour mieux prendre en compte les contraintes des personnels, tout en proposant des emplois du temps qui servent les élèves. Pour les AESH qui ont un emploi accessoire, le DASEN indique qu'il y a un véritable souci de faire en sorte que leur emploi du temps soit compatible avec cet autre emploi, mais que ce n'est pas toujours possible.

Il y a 553 CDI pour 192 CDD, et aucun refus de cdisation de la part des services.

Il n'est pas possible de dire combien il y a d'AESH par PIAL et combien d'élèves notifiés par PIAL, c'est fluctuant : tous les jeudis la MDPH envoie de nouvelles notifications aux services ASH. Le plus gros PIAL est autour de 40 à 45 AESH, le plus petit a une quinzaine d'agents.

**Tous les élèves seront accompagnés.** Le DASEN indique qu'il n'y a aucune consigne départementale de ne pas offrir d'accompagnement aux élèves ayant une notification d'aide mutualisée.

A la rentrée on a commencé avec 22 personnes supplémentaires mais il y a une multiplication d'élèves notifiés dont beaucoup pour une aide individualisée, peut-être en réaction aux annonces de la Conférence Nationale sur le Handicap.

Par rapport aux prévisions ça ne colle pas. On est donc en difficulté.

**Un recrutement est en train d'être mis en place avec un projet d'affectations pour renforcer des secteurs en difficultés.**

**Le DASEN rappelle que lorsqu'il y a une notification individualisée, l'AESH doit s'occuper exclusivement de cet élève et n'est pas autorisé à gérer un autre élève notifié pour un accompagnement mutualisé.**

A la demande du SNALC, le DASEN indique qu'un outil va être travaillé pour aider les AESH dans l'élaboration des emplois du temps.

Nous demandons également un groupe de travail départemental sur l'école inclusive et la gestion des AESH.

Les représentants du **SNALC** au CSA SD de l'Aude